REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DE LA COMMUN

DES DELIBERATIONS | Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID: 064-216403998-20240624-D

Département des Pyrénées-Atlantiques

NON	IBRE DE ME	MBRES	1
afférents au conseil municipal	En exercice	ont pris part à la délibération	
19	19	18	
D	ate de convo		

Séance du 24 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

Présents: S. BONNASSIOLLE, C. HIALE GUILHAMOU, T. GADOU, F. GOMMY, S. PIZEL, A. POUBLAN, F. SUBIAS, S. BAUDY, V. BERGES RAGOCHE, C. BOISSIERE, M. TIRCAZES, F. COUDURE T. BEUGNIES, H. BERNADET, J. POUBLAN, M.H. BEAUSSIER, F. FERNANDES, L. DUMERGUES.

Absente: S. DAUBE Procurations : /

Cédric BOISSIERE a été élu secrétaire de séance.

N°2024/30 Tarifs restauration scolaire

Le Maire indique qu'il convient de fixer de nouveaux tarifs de restauration scolaire à compter du 1er septembre 2024 pour tenir compte de l'évolution du coût d'évolution des denrées alimentaires. Il est proposé une augmentation de 3%, soit 8 à 14 centimes par repas en fonction du quotient familial.

Restauration		Montardon	Extérieurs Tarif unique
	Quotient	Prix	Prix
	Familial de la CAF	du	du
		repas	repas
TARIF E	> 2000	4.64 €	4.64 €
TARIF D	de 1500 à 1999	4.04 €	
TARIF C	De 1000 à 1499	3.82 €	
TARIF B	de 700 à 999	3.49 €	
TARIF A	< 699	2.89 €	

Ceci étant exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE la modification des tarifs de restauration à compter du 1er septembre 2024.

AUTORISE le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Suffrages exprimés: 18

Pour : 18

Fait et délibéré en séance.

Le Maire

Stéphane BONNASSIOLLE.